



Immigration , carte de 10 ans

Par **Patrick**, le **16/04/2011** à **20:11**

Bonjour, rnrnMon oncle est marié depuis 4 ans et demi. Sa femme a fait les démarche pour qu'il puisse intégrer le sol français, cela c'est produit, il bénéficie donc de la carte de 1 an. Sa femme ne veut plus de lui pour je ne sais quel motif. Il devaient se rendre à la préfecture pour la demande de la carte de 10 ans. Du coup, sa carte de 1 an périment bientôt mais il est parvenu à trouver un CDI.rnrnPouvez-vous me dire quelles sont les différentes démarches à entreprendre pour qu'il puisse avoir la carte.rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **16/04/2011** à **21:53**

Si la vie commune est rompue, il ne peut demander la carte de résidence pour vie privée et familiale. Il peut tenter pour motif "salarié", sans garantie